

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU R.P.I. NARCASTET-RONTIGNON

DU VENDREDI 22 FÉVRIER 2013

Étaient présents :

Les parents d'élèves délégués: M. Dauriac, Mme Lousplaas, M. Pais, Mme Peyrelasse, Mme Privat ;
Pour la municipalité de Narcastet: M. Faux, M. Ourthe ;
Pour la municipalité de Rontignon: M. Carrère, Mme Vayssier ;
Les enseignantes: Mme Massonnat, Mme Rodriguez, Mme Michou-Bazy, Mme Favié, M. Tari ;
Pour l'Inspecteur de la circonscription : Mme Cartillon.

ORDRE DU JOUR

1. INFORMATIONS SUR LE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Suite à des articles parus dans la presse locale et au courrier distribué aux parents scolarisant leurs enfants à l'école de Rontignon, il a paru nécessaire à l'équipe enseignante d'évoquer la question de l'avenir du RPI.

A. Rappel des conditions de la création du RPI (en septembre 1995)

✓ Avant le RPI :

- chaque école avait 2 classes à 4 niveaux : une de la PS au CP et l'autre du CE1 au CM2, avec des effectifs très variables de 30 à 15 élèves par classe environ,
- il y avait des représentations disparates par tranche d'âge : parfois 1 ou 2 élèves par niveau, parfois 8 ou 10.
- les TPS n'étaient pas accueillis ;

✓ Le RPI a permis :

- de fonctionner par classe à 2 niveaux donc des conditions éducatives plus propices aux élèves,
- d'atténuer les variations d'effectifs par classe d'âge,
- de proposer à l'enfant de s'adapter à plus de diversité (4 enseignants et entre 10 et 15 pairs) et donc de se préparer au fonctionnement de l'enseignement secondaire,
- D'organiser des sorties pédagogiques (sportives, culturelles) plus adaptées aux enfants,
- D'optimiser des moyens financiers alloués par les municipalités (achat de matériel pédagogique : acheter pour 16 revient moins cher que pour 2 fois pour 8),
- D'adapter les locaux au public accueilli.

Au bout de 18 ans de fonctionnement, le RPI se porte bien. Les effectifs ont augmenté et ont permis la création d'une cinquième classe.

B. Questions :

L'avenir du RPI est-il lié aux changements dans les communautés de communes ?

- Le Maire de Rontignon attend l'avis du préfet concernant le départ ou le maintien des communes dans la Communauté des Communes "Gave et coteaux", pour prendre une décision définitive quant au RPI. Il estime aussi que la poursuite du RPI ne peut avoir lieu que si les deux communes se font confiance et sont solidaires.
- Le Maire de Narcastet souhaite le maintien du RPI quoi qu'il en soit.

Si le RPI est dissous, comment vont s'organiser les écoles ?

- Chaque commune devra accueillir tous les enfants de sa commune de la PS au CM2.
- Chaque commune sera tenue de poursuivre l'accueil des enfants déjà inscrits dans l'école, quelle que soit leur commune de résidence, si les parents le souhaitent.
- Chaque commune devra pourvoir à l'adaptation des locaux et à la mise en place du personnel municipal nécessaire.

Quelle incidence aura la dissolution du RPI sur la carte scolaire ?

- Aucune, la carte scolaire est définie par l'Inspection Académique.
- Les enfants résidents à Rontignon et Narcastet sont scolarisés à partir de la sixième au collège Marguerite de Navarre sur Pau. Les transports sont financés par le Conseil Général.

C. Point de vue de l'équipe des enseignants :

Les enseignants ne sont pas favorables à la dissolution du RPI car elle entraînerait des conditions dégradées d'apprentissage pour les enfants et d'enseignement pour les maîtres.

La remise en question du RPI nuit à la sérénité nécessaire au bon fonctionnement d'une équipe éducative.

Aussi afin d'éviter une remise en question du RPI chaque année, l'équipe enseignante demande une réactualisation de la convention signée en 1995.

Une réunion entre les deux municipalités (Le Maire et 3 conseillers municipaux pour chacune), l'équipe enseignante et l'Inspecteur de la Circonscription aura donc lieu vendredi 19 avril.

D. Prévisions des effectifs pour la rentrée 2013

| | | | |
|-------------------------|-----|-----|-----|
| PS | MS | GS | CP |
| 10 (+ 5 TPS en janvier) | 20 | 13 | 9 |
| CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
| 13 | 16 | 15 | 12 |

2. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Les membres du conseil d'école émettent un avis favorable au report en 2014 de la réforme.

Au niveau de la municipalité de Rontignon, le débat n'a pas encore eu lieu en séance de conseil. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, courant du mois de mars.

A titre personnel, monsieur le Maire pense qu'une dérogation sera demandée pour une mise en application à la rentrée 2014.

Tout le monde préfère se donner du temps et se propose d'engager des réflexions dès cette fin d'année scolaire en lien avec des partenaires associatifs car personne ne se sent assez prêt pour assurer efficacement l'encadrement des enfants.

Aucune réponse ne peut être, à ce jour, apportée aux diverses questions soulevées lors du Conseil d'école.

[Signé par]

Les parents d'élèves . : Mme Peyrelasse, Mme Privat, M. Dauriac, M. Pais, Mme Lousplaas ;

Les municipalités..... : M. Faux, M. Ourthe, M. Carrère, Mme Vayssier ;

Les enseignantes : Mme Rodriguez, Melle Massonnat, Mme Michou-Bazy, Mme Favié, M. Tari.